

Conditions de vente des essaims.

Les essaims que nous proposons sont élevés par nos soins sur nos ruchers. Ils sont :

- de race Buckfast avec une reine fécondée sur notre rucher de fécondation saturé en ruches à mâles sélectionnées,
- dans un excellent état sanitaire. Bien soignés, ils ont été traités avec Apivar avant le 01/08/26.

Pour les essaims hivernés les reines sont marquées en blanc(couleur 2026).

Pour les essaims de l'année, les reines sont marquées en jaune (couleur 2027) Les essaims sont livrés sur 5 cadres Dadant droits dont 3 de couvain minimum. Les essaims seront à récupérer à l'exploitation à la ville avril à Nivillac.

Le jour de l'enlèvement : prévoyez vos ruches garnies et vous transvasez vos essaims sur place en fin d'après-midi .Une tenue de protection ainsi qu'un enfumoir et un lève-cadres sont par ailleurs exigés pour retirer les essaims.

Une fois acquis, les essaims, voyagent sous la pleine et entière responsabilité de leurs acquéreurs.

Ceux-ci sont censés posséder une maîtrise apicole suffisante des essaims, de leur manipulation pour leur transport, installation et gestion future. Les essaims doivent être déclarés par les acquéreurs auprès des autorités administratives ainsi qu'aux services sanitaires compétents de leur département. L'acquéreur doit, par ailleurs, vérifier que son assurance couvre bien les essaims achetés, au minimum en responsabilité civile. A titre informatif, il existe également des assurances spécifiques pouvant être souscrites auprès de groupements apicoles.

Les acquéreurs doivent être particulièrement vigilants concernant les risques allergiques provoqués par les piqûres d'abeilles isolées ou en nombre pour eux-mêmes ainsi que pour leur entourage ou voisinage. L'implantation d'un rucher est soumise à une législation départementale qu'il est nécessaire de vérifier avant toute installation.

La deuxième moitié du règlement s'effectuera le jour du retrait des colonies.

La responsabilité des Abeilles d'Avril est limitée à la remise des essaims, acceptée par l'acquéreur au moment de la vente – celui-ci ayant la possibilité de refuser cette remise s'il la considère comme non conforme – sans aucun recours ultérieur possible concernant un quelconque remplacement ou une compensation d'un préjudice subi suite à un mauvais développement, une mortalité ou à un problème sanitaire du fait ou non du producteur. La réservation n'implique pas une date de livraison définitive. Elle est variable en fonction de la météo. Néanmoins, elle se situe entre fin mars et fin avril pour les essaims hivernés et mi juin à fin juillet pour les essaims de l'année. Je vous préviendrais une semaine à l'avance par mail pour prendre rendez vous.

Fait à Le.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »